

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 16 (1924)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Dans les fédérations syndicales suisses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Troisième question:* Etes-vous d'avis de recommander des mesures propres à réserver aux ouvriers l'intégralité de leurs loisirs:

- a) par une meilleure organisation des moyens de transport?
- b) par une politique de l'habitation?
- c) par l'organisation de la journée de travail en un seul poste?
- d) par d'autres mesures et lesquelles?

*Réponse:* a) Oui.

*Réponse:* b) Oui.

*Réponse:* c) Nous pensons que cela dépend avant tout des us et coutumes propres à chaque pays. L'organisation de la journée de travail en un seul poste est certainement possible avec l'application de la journée de huit heures. Ce mode de faire convient tout particulièrement aux grandes villes; il a facilité l'exode à la campagne et contribue ainsi au dégoût des villes.

*Réponse:* d) Nous pensons que le gouvernement de chacun des pays ne doit pas oublier qu'il ne suffit pas que les ouvriers obtiennent des loisirs, mais qu'il est nécessaire de mettre également à leur disposition le moyen de les utiliser judicieusement. Sinon, il est à craindre que ces loisirs ne s'emploient à des plaisirs faciles, cinéma, etc.

L'Etat doit veiller à ce que ces loisirs puissent s'employer sans peine à des buts moraux et éducatifs. Il devrait encourager par des subventions les associations sportives et artistiques ouvrières, créer des bibliothèques, accorder des crédits aux organisations ouvrières d'éducation et aux œuvres d'éducation pour adultes en général.

*Quatrième question:* Estimez-vous utile de recommander aux gouvernements, pour une plus sûre utilisation des loisirs, l'adoption des mesures générales d'hygiène sociale?

*Réponse:* Oui.

*Cinquième question:* Y aurait-il intérêt à énumérer dans la recommandation les institutions qui peuvent paraître les plus recommandables pour aider les ouvriers à développer, par une méthodique utilisation des loisirs, leur vie économique, physique, intellectuelle et sociale?

*Réponse:* Oui.

*Sixième question:* Y a-t-il des institutions sur lesquelles il vous paraît particulièrement urgent d'attirer l'attention?

*Réponse:* Universités populaires, universités ouvrières, en général toutes les institutions post-scolaires créées en vue d'éduquer et d'instruire la classe ouvrière.

*Septième question:* Etes-vous d'avis de fixer des principes généraux pour guider les initiatives des gouvernements, des patrons et des ouvriers eux-mêmes:

- a) Ne serait-il pas utile de préciser, notamment, que les ouvriers doivent garder leur entière liberté vis-à-vis des institutions créées pour l'utilisation des loisirs?
- b) Ne faudrait-il pas bien marquer les caractères de l'intervention des pouvoirs publics, des chefs d'industrie, des associations privées?
- c) Comment les appuis moraux et financiers pourraient-ils être organisés?
- d) N'y a-t-il pas intérêt, pour coordonner les initiatives des gouvernements, patrons et ouvriers, de recommander l'institution de commissions locales ou régionales composées de représentants des divers groupes intéressés?

*Réponse:* a) Le principe de la liberté doit être absolument garanti aux ouvriers vis-à-vis des institutions créées par eux pour occuper leurs loisirs.

*Réponse:* b) L'Etat ne devrait pas poser des conditions d'ordre politique pour l'octroi de subventions aux institutions d'éducation de la classe ouvrière.

*Réponse:* c) Le meilleur encouragement moral réside dans l'appui financier assuré par l'Etat.

*Réponse:* d) L'institution de commissions locales ou régionales coordonnant les initiatives des gouvernements, des patrons et des ouvriers ne nous paraît pas devoir être recommandée. Des commissions comprenant des personnes des trois éléments ne nous paraissent possible que dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Pour que les organisations d'éducation ouvrière remplissent leur but, il faut qu'elles gagnent la confiance de la classe ouvrière. Celle-ci entend avant tout diriger et administrer son œuvre elle-même. C'est également la meilleure garantie d'un développement normal pour ces institutions ouvrières.

Il se pourrait qu'au cas où le principe de la collaboration serait recommandé, l'Etat pose cette condition pour le versement d'une subvention. Cette collaboration prendrait inévitablement l'aspect d'un contrôle politique sur les œuvres d'éducation ouvrière; elle aurait pour effet de jeter la méfiance dans les milieux ouvriers, ce qu'il faut éviter à tout prix.

Mieux vaudrait ne pas retenir cette question, s'il devait en résulter des conditions de cette nature pour l'octroi de subventions. L'Etat ne doit pas donner l'impression qu'il désire influencer ces œuvres ouvrières autrement que par le versement de subventions. L'emploi des fonds versés pouvant toujours être contrôlé par la présentation de comptes à la fin d'un exercice, il est possible par cet examen de s'assurer que ces fonds publics ont été réellement employés à des buts d'éducation.



## Dans les fédérations syndicales suisses

**Ouvriers du bois et du bâtiment.** Depuis le 11 mars, les peintres de la place de *Zurich* sont en grève. Ceux-ci revendiquent une augmentation du gain moyen à fr. 1.90 et l'introduction d'un contrat de travail. Les patrons refusent catégoriquement de négocier sur les revendications ouvrières; devant une telle attitude, le conflit devint inévitable. Comme il fallait s'y attendre, on use de tous les moyens pour tâcher de mettre l'opinion publique contre les revendications « exagérées » des peintres. Une proposition de l'Office cantonal de conciliation, engageant les ouvriers à reprendre le travail aux mêmes conditions qu'avant le déclenchement de la grève, fut repoussée à l'unanimité par les grévistes. Cependant, l'accord entre patrons n'est pas aussi parfait qu'on pourrait le croire, puisqu'il y a déjà 44 entreprises, occupant 160 peintres, qui ont reconnu par écrit le contrat de travail exigé par les ouvriers.

En date du 2 avril, à *Zurich* également, les *gypsiers* sont entrés en mouvement. Leur contrat de travail arriva à échéance le 31 mars; les patrons s'étaient retranchés derrière la Fédération des entrepreneurs qui leur interdisait d'entamer des pourparlers sur quoi que ce soit. 400 hommes participent à ce mouvement, dont beaucoup se sont déjà annoncés partants; d'autres sont occupés dans d'autres entreprises qui ont reconnu le contrat présenté par les ouvriers. La lutte vise essentiellement la semaine de 44½ heures qui veut être main-

tenue par les gypsiers, mais qui fait mal aux yeux depuis longtemps à certains gros de la Fédération mis entrepreneurs. La place de Zurich est sévèrement mise à l'interdit pour les peintres, gypsiers et manœuvres-gypsiers.

Dans une dissertation sur la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment, après deux ans de fusion, un long chapitre est consacré à la caisse de chômage nouvellement fondée, duquel nous extrayons les indications suivantes :

A fin 1922, la caisse comprenait un total de 15,128 assurés et à fin 1923 15,966. Les cotisations ont également augmenté dans la même proportion. En 1922, les recettes totales étaient de 112,476 fr. (dont 59,073 fr. de cotisations); en 1923, elles étaient de 173,693 fr. (dont 95,887 fr. de cotisations). En 1922, il fut octroyé en secours 145,342 fr.; en 1923 60,079 fr. Tandis que la caisse bouclait à fin 1922 par un modeste solde de 11,606 fr., à fin 1923, le solde était de 120,848 fr. C'est avec raison que le *Journal des ouvriers du bois et du bâtiment* fait remarquer que, malgré ce bilan favorable, il ne faut pas se faire d'illusions et rappelle comment la résistance de la nouvelle institution peut être mise à l'épreuve quand les années maigres réapparaissent avec un chômage intense.

Nous extrayons encore les indications suivantes d'un tableau sur les *salaires moyens à fin 1923* :

Les salaires moyens des *gypsiers* oscillèrent entre 140 et 218 ct. (Kreuzlingen 140, Zurich et Berne 218 ct.). Les salaires moyens des *manœuvres-maçons* allaient de 80 (Lucerne) à 136 ct. (La Chaux-de-Fonds); ceux des *maçons* de 110 (Leysin) à 175 ct. (Birsfelden); ceux des *peintres* de 115 (Locarno) à 182 ct. (Berne et La Chaux-de-Fonds); ceux des *ouvriers de la pierre* de 87 (Locarno) à 230 ct. (Zurich). Les *parqueteurs* touchaient dans la plupart des localités des salaires moyens de 220 ct. (170 ct. dans la Suisse occidentale). Chez les *menuisiers*, *machinistes et vitriers*, les salaires moyens oscillèrent entre 90 ct. (Chiasso) et 185 ct. (Zurich); chez les *charpentiers* entre 97 ct. (Hochdorf) et 176 ct. (Bâle et Zurich).

La *durée du travail des gypsiers* s'étendait de 45 heures en été (Zurich) à 55 heures, en hiver de 39 à 48 heures. Les *manœuvres-maçons* travaillaient 44 à 60 heures en été (dans les villes 50 heures en moyenne, à la campagne 55); en hiver de 39 à 50 heures (44 heures en moyenne). La durée du travail des maçons est en général la même. Dans les villes, les *peintres* travaillaient presque toujours de 47½ à 50 heures; à la campagne de 52 à 55 heures (en hiver 44 heures en moyenne). La durée du travail des *ouvriers de la pierre* était, dans la plupart des localités, de 48 heures en été; en hiver, de 40 à 48 heures. La semaine de 48 heures était en vigueur intégralement chez les *parqueteurs*, *tapissiers* et en grande partie chez les *menuisiers*, *machinistes et vitriers*. Dans les scieries, on travaillait presque partout 52 heures; chez les *charpentiers*, la durée du travail était de 50 heures en été dans les villes et en hiver 45; à la campagne de 52 à 60 heures en été et de 44 à 54 heures en hiver.

**Cheminots.** Dans un rapport de 261 pages, la Fédération suisse des cheminots oriente sur son activité durant l'année 1923.

L'effectif a diminué de 37,888 à 36,239; cette perte de 1649 membres doit être attribuée uniquement à la réduction du personnel. Par contre, la situation du personnel organisé dans la S. E. V. a subi, par rapport au total des employés, une modification favorable à la S. E. V. Une grande action de propagande tendant à détacher une partie du personnel des locomotives de la S. E. V. fut menée par la Société des mécaniciens et se

termina par un échec complet. Ensuite, de nombreux collègues sortirent de la Fédération chrétienne-sociale du personnel des transports pour rentrer dans la S. E. V.

Les comptes de la caisse centrale bouclent par 595,020 fr. de recettes et 562,716 fr. de dépenses, soit par un excédent de recettes de 32,305 fr. Le fonds de lutte boucle par un excédent de recettes de 189,975 fr. accusant ainsi au 31 décembre 1923 une somme de 556,288 francs.

D'autres chapitres traitant de l'activité des différentes instances de la fédération, des rapports avec les autres organisations, de l'activité syndicale, de la presse fédérative, des opérations de caisse, du rapport annuel et des comptes des sous-fédérations de la S. E. V., complètent ce rapport si bien documenté.

**Union suisse des lithographes.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport de l'Union suisse des lithographes qui vient de paraître et comprenant 73 pages :

L'effectif a passé de 907 qu'il était à fin décembre 1922 à 937 à fin 1923. L'augmentation doit être attribuée au fait de l'adhésion de la nouvelle section de Laupen avec un effectif de 28 membres. La caisse d'exploitation accuse 30,145 fr. de recettes et 29,171 fr. de dépenses. La caisse de maladie boucle, d'après un chiffre total de recettes de 155,136 fr., par un bilan de 116,951 fr.; il fut dépensé 37,359 fr. en secours de maladie.

Il fut versé en secours aux invalides la somme de 21,652 fr.; les secours de chômage alloués se montent à 17,856 fr. La fortune totale de l'Union est à fin 1923 de 599,841 fr. Outre le rapport sur les prestations des membres et les contre-prestations de l'Union, il s'en trouve adjoint encore deux, soit celui de la commission centrale professionnelle et celui de l'Office de tarif.

**Ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques.** Depuis quelques semaines, les ouvriers occupés à la *fabrique de papier et de carton Oser & Cie, à Bâle*, sont lock-outés, parce qu'une partie du personnel entra en grève pour obtenir une légère augmentation de salaire. Il y a une année déjà, l'Office de conciliation de Fâle-Ville admit pleinement la revendication des ouvriers, tout en étant d'avis que l'exécution devait être ajournée jusqu'à ce que l'entreprise rapporte davantage. Depuis lors, la maison ne s'occupe plus du tout de la dite revendication des ouvriers. Sachant que le salaire moyen à l'heure est de fr. 1.15, personne ne sera dès lors étonné que la patience des ouvriers soit finalement venue à bout. Après l'intervalle d'un mois, il fut de nouveau fait appel à l'office de conciliation. Celui-ci décide qu'en cas de cessation de la grève les anciens ouvriers soient réengagés en premier lieu et qu'il leur soit accordé une augmentation de 10 ct. à l'heure à partir du 1er juillet. Les ouvriers acceptèrent cette décision arbitrale, mais la maison la refusa. Ainsi, la lutte continue, et les ouvriers sont résolus de la conduire jusqu'à ce que leurs revendications aient abouti.

**Ouvriers du textile.** Il existe dans la maison « *Imprimerie suisse du textile à Suhr-Aarau* » depuis plusieurs mois un conflit au sujet des droits ouvriers concernant le tarif des salaires et au sujet de la suppression de la semaine de 52 heures ou de l'octroi d'un supplément de 25 %. Vu que la maison ne s'en tenait pas aux dispositions du tarif, les imprimeurs passèrent tout simplement à la semaine de 48 heures. La maison avertit tous ceux ne voulant pas travailler 52 heures qu'ils auraient à supporter une réduction de salaire de 5 %. L'office de conciliation obligea la maison à respecter les dispositions du tarif, mais soutint le point de vue de la dite maison au sujet de la semaine de 52

heures. Les ouvriers répondirent, le 24 mars, par la grève. Entre temps, la police s'ingéra aussi dans le conflit en expulsant du pays les grévistes étrangers. Cet acte arbitraire des organes de la police sera d'ailleurs encore traité ailleurs.

Un nouveau conflit s'est déclaré dans la *Société pour la fabrication des rubans, à Bâle*, laquelle avait annoncé une réduction de salaire de 10 %. Devant l'office de conciliation, cette maison se déclara prête à ne faire une déduction que de 5 %. Cependant, elle ne tint sa promesse en aucune façon. Les ouvriers furent donc obligés de faire grève pour obtenir gain de cause. La maison fit, en présence de plusieurs représentants ouvriers, différentes concessions, mais se refusa à les confirmer par écrit. Après quelques jours de grève eurent lieu des négociations devant l'office de conciliation. Finalement, la maison consentit à donner sa promesse par écrit et fut même amenée à faire encore quelques petites concessions. Dans ces circonstances, le travail fut repris le 14 avril.

**Ouvriers métallurgistes et horlogers.** Les ouvriers de la fabrique *Rieter S. A. à Winterthur-Töss* sont en grève depuis le 11 avril. Contre la volonté des ouvriers manifestée au scrutin secret, la dite maison a introduit au commencement de février la semaine de 52 heures. La réduction de salaire, liée à cette décision, produisit chez les ouvriers une grande effervescence, augmentée encore par des procédés querelleurs à l'égard du personnel. Tôt ou tard, cet état de choses devait aboutir à la grève. Toutes les revendications des ouvriers furent repoussées par la direction. La votation au scrutin secret donna une majorité des quatre cinquièmes pour la grève immédiate. Les 530 ouvriers ont tous abandonné le travail et sont décidés à lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction. Il n'y a aucun briseur de grève.

Les ouvriers de la maison *J. Jäggi à Oberwinterthur* ont abandonné le travail pour les mêmes motifs. Sous la pression des événements, les ouvriers avaient accepté la semaine de 52 heures, après que la maison eut fait la promesse qu'il ne s'agissait que d'une période de deux mois. Une fois ce délai écoulé, la maison était déjà en possession d'une nouvelle autorisation. Cette fois encore, les ouvriers accordèrent leur consentement. Mais après ce nouveau laps de temps, la maison déclara tenir à la semaine de 52 heures et, vu la résistance des ouvriers, elle procéda à des réductions de salaire. C'est alors que les ouvriers se mirent en grève à l'unanimité. Les deux maisons précitées sont sévèrement mises à l'interdit.

Un conflit a éclaté dans la maison *Schneider, fabrique de coffres-forts, à Albisrieden*. La direction ayant manifesté son intention d'introduire le système des primes et de faire des études au moyen du compteur chronométrique. Les objections du personnel ne furent pas prises en considération. C'est là-dessus que celui-ci fit mise-bas. Après une grève de deux semaines, une entente fut conclue. Deux propositions présentées par l'office de conciliation avaient été auparavant repoussées par les ouvriers comme insuffisantes. L'union révolutionnaire des ouvriers de la métallurgie fit toutefois dans la suite, notamment au point de vue de l'introduction du système des primes, de larges concessions. Il fut garanti aux ouvriers une augmentation de 4 ct. à l'heure. Néanmoins, le système des primes ne pourra pas être écarté complètement.

La maison *Rauschenbach, à Schaffhouse*, manifesta l'intention d'introduire la semaine de 52 heures à partir du 24 avril jusqu'à fin septembre. La situation ne justifiant nullement cette mesure, les ouvriers repoussèrent à l'unanimité cette prolongation de la durée du

travail. La maison en cause refusa de payer un supplément de salaire de 25 %. Ainsi le conflit éclata le 2 avril. L'office de conciliation rendit un jugement d'après lequel la semaine de 52 heures était accordée à la dite maison moyennant un supplément de 15 %. Les ouvriers acceptèrent cette proposition; la maison, par contre, maintint son point de vue. Donc la grève continue.



## Dans les fédérations suisses

**Secrétariat ouvrier des Grisons.** D'après le rapport annuel du secrétariat ouvrier des Grisons, le nombre des sections affiliées est resté le même en 1923. Par contre, il y a lieu de signaler une légère diminution de l'effectif qui doit être essentiellement attribuée à la réduction du personnel des chemins de fer rhétiques. Le secrétariat n'a également pas eu à enregistrer une augmentation des renseignements judiciaires au cours de l'année de gestion; le nombre des renseignements donnés se monte à 790 (en 1922: 791). Des personnes qui eurent recours au secrétariat, 586 étaient organisées et 204 non organisées; 697 étaient des hommes et 93 des femmes. Grâce à l'activité du secrétariat, il fut possible d'obtenir une somme totale de 6242 fr. D'autres indications sur l'activité déployée par le secrétariat dans le domaine politique et syndical complètent le rapport.

**Union ouvrière de la vallée de la Limmat et des environs.** Nous extrayons les indications suivantes sur le travail exécuté en 1923 d'un bref rapport d'activité de l'Union ouvrière de la vallée de la Limmat. Ce qui occasionna le plus de travail fut la question des chômeurs et l'exécution des différentes actions politiques et syndicales qui furent menées sur le territoire de l'Union. Le bureau de renseignements fut fréquenté par 191 personnes, et le chiffre d'indications fournies s'élève à 450; dans 37 cas, les négociations eurent lieu avec les autorités, les patrons, les tribunaux, etc. Les comptes annuels bouclent par 3798 fr. de recettes totales et 2530 fr. de dépenses, soit par un excédent de recettes de 1268 fr.

**Union ouvrière du district de Winterthur.** D'après le rapport annuel de l'Union ouvrière du district de Winterthur, il y avait à fin 1923 25 sections syndicales et 13 sections du parti socialiste démocratique affiliées à l'Union, représentant 6200 membres au total. Le bureau de renseignements fournit 6512 indications au total durant l'année de gestion. Des personnes qui eurent recours au dit bureau, 3576 étaient organisées et 4785 non organisées. Le bureau eut 3995 audiences, 699 conférences et séances, il adressa 330 requêtes aux autorités et 662 lettres à des privés; le bureau enregistra en outre 496 remboursements et versements. Il fut transmis en espèces 51,314 fr. Le rapport décrit très en détail le travail effectué par les différents organes de l'Union ouvrière; il renseigne en outre sur le mouvement politique et syndical, le chômage, l'activité de la commission d'éducation et sur le mouvement coopératif.

**Fédération thurgovienne du secrétariat ouvrier.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel pour 1923 de la Fédération thurgovienne du secrétariat ouvrier: Il y avait durant l'année de gestion 54 sections syndicales comptant 3202 membres, 24 sections du parti socialiste démocratique comptant 1091 membres et 1 section de la société des Grutli comptant 6 membres, qui étaient affiliées à la dite fédération.